



# COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 31 août 2015**

**Etaient présents** : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Reydellet Brigitte, Bédjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Carrico Paulo, Béréiziat Myriam, Petit Christelle, Bonaz Anne-Lise, Tissot Sandra, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

**Absents excusés** : Mme Bourdillon Béatrice et MM. Jantet Robert et Patel Pierre.

## **COURRIER D'UN ADMINISTRATEUR**

La commune a reçu, en juillet, un courrier de la part de l'avocat de M. Martinand Claude s'exprimant au nom de plusieurs habitants d'Evron. Ceux-ci demandent à M. le Maire d'intervenir auprès de l'entreprise APTAR pour supprimer les nuisances provoquées par la circulation des camions et par le bruit des machines de l'entreprise.

M. le Maire a rencontré le directeur de Aptar pour évoquer ces problèmes. Les fortes chaleurs de cet été, circonstances exceptionnelles, ont fait que les fenêtres des ateliers ont été ouvertes. A l'avenir il sera demandé aux employés d'ouvrir la porte côté sud et non les fenêtres. Les camions qui viennent chez Aptar sont des navettes entre l'entreprise d'Oyonnax et celle d'Evron. Il s'agit de « porteurs ». M. le Maire a demandé à ce que ces véhicules passent par le rond-point nord de Martignat et non plus par Alex.

M. le Maire a également rencontré M. Martinand ce lundi.

Le problème de la circulation sera étudié par la commission des travaux. Une zone 30 a déjà été créée, il faut qu'elle soit respectée.

## **FACTURE D'EAU**

L'entreprise Effiplast (ex Perga) a fait un courrier suite à la remise des redevances assainissement sur 3000 m<sup>3</sup> d'eau consommée. Elle remercie la commune de son geste mais demande l'exonération totale, eau et assainissement sur 4000 m<sup>3</sup>. Le conseil maintient sa décision : l'entreprise effectue des relevés journaliers donc elle était au courant de la fuite, la commune a acheté l'eau et cette charge serait supportée par la collectivité.

## **AGENTS DE MENAGE**

*Dossier présenté par Patrick Berset :*

L'organisation de la semaine scolaire à l'école élémentaire est modifiée à compter du 1er septembre : le temps d'activités périscolaires aura lieu les mardis et jeudis de 15 h 00 à 16 h 30, pour toutes les classes en même temps. Ce changement implique que la commune doit avoir beaucoup plus d'intervenants et d'encadrants, l'effectif des enfants participant étant multiplié par 2. Ceci représente un temps de travail hebdomadaire de 4 heures.

Les agents qui font le ménage à l'école élémentaire doivent intervenir après 16 h 30. Pour faire le ménage de toutes les salles et annexes il faut 5 heures, ceci les conduit à finir à 21 h 30.

M. Berset explique que, suite aux annonces publiées pour la recherche d'agents d'entretien des locaux de l'école élémentaire, il y a eu très peu de candidatures. Toutes les candidates, qui ont été reçues en mairie, ont bien dit que ce poste était pour elles un « dépannage » en attendant de trouver un autre emploi à temps complet.

### **Considérant que :**

- La nouvelle organisation du temps scolaire va être testée sur l'année scolaire qui débute en septembre, sans certitude que cette formule perdure à la rentrée de septembre 2016.
- Il est préférable d'avoir deux agents en même temps dans les locaux de l'école élémentaire le soir, par mesure de sécurité, pour que les tâches soient partagées ce qui crée un environnement de travail moins oppressant pour les agents.
- Toutes les personnes qui acceptent de faire le ménage en soirée, quitteront le poste dès qu'elles auront une proposition avec un temps de travail plus important.

Le Conseil Municipal crée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, deux postes de contractuels :

- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon, pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des locaux de l'école élémentaire le soir après les cours ainsi que le ménage plus important pendant les vacances scolaires. Temps de travail hebdomadaire : 11 heures
- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon, pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des locaux de l'école élémentaire le soir après les cours ainsi que l'encadrement et

l'animation d'un groupe d'enfants pendant le TAP les mardis et jeudis. Temps de travail hebdomadaire : 15 heures.

### **AGENDA D'ACCESSIBILITE**

M. Jean-Claude Cottin, adjoint, rappelle les démarches engagées pour l'étude de la mise en accessibilité du bâtiment de la mairie. M. Philippe Arnaud, architecte, a été contacté pour étudier la possibilité de mettre un ascenseur pour accéder à l'étage du bâtiment où se trouve la salle de conseil et des mariages.

Il précise que les communes, propriétaires d'un ERP ne respectant pas les règles d'accessibilité au 1<sup>er</sup> janvier 2015, ont l'obligation de déposer un agenda d'accessibilité programmée avant le 27 septembre 2015. La demande d'approbation de l'Ad'ap doit préciser les travaux envisagés, la date de réalisation et le financement.

le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer auprès de la Sous-Préfecture de Nantua, une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée pour les travaux de mise en accessibilité du bâtiment de la mairie.

### **MAISON RUE DES MARRONNIERS**

La vente de la maison « rue des Marronniers » a été signée le 12 août à l'étude de Maître Desmares. L'acheteur est la société Luxury Homes représentée par M. Méhallel.

### **MEDECINE DU TRAVAIL**

Mme Monique Bevand rappelle que la commune avait décidé d'adhérer au service de médecine de préventive du CDG01. Ce service assure non seulement le suivi régulier des agents, mais également les visites de reprise après congés de maladie ordinaire, d'accident de service, les suivis spécifiques. Au moment de la création de ce service, le coût de l'adhésion était de 55 € par agent. Le bilan, après trois ans de fonctionnement, montre une charge de travail bien supérieure aux prévisions.

Le conseil d'administration du centre de gestion a donc décidé de porter le coût d'adhésion à 80 € par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil Municipal décide de maintenir son adhésion à la médecine du travail du centre de gestion de l'Ain aux nouvelles conditions fixées par son conseil d'administration.

### **SUBVENTION A L'ADAPEI**

Mme Sylvie Hugonnet rappelle que lors de la réunion de la commission des associations pour fixer les subventions accordées pour l'exercice 2015, la subvention versée à l'ADAPEI n'était pas reconduite, cette association n'ayant fait aucune demande en ce sens.

Le 31 juillet dernier, la commune a reçu un questionnaire de l'ADAPEI, concernant l'organisation de « l'opération brioches ». Ceci consiste à faire du porte à porte auprès des habitants pour vendre des brioches, fournies par l'association.

Le conseil municipal ne souhaite pas mobiliser les conseillers, ni une association ni le CCAS pour organiser cette opération, et ne veut pas solliciter les familles de Martignat pour aider l'ADAPEI. Il décide donc de ne pas organiser cette opération et d'allouer une subvention d'un montant de 380 € à l'ADAPEI.

### **RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur Berset rappelle l'organisation scolaire en place pour l'année scolaire 2014/2015 :

Matin : 08 h 30 à 11 h 30 : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Après-midi : Cycle II : Lundi et vendredi : 13h30 à 15h00 – mardi et jeudi : 13h30 à 16h30

Cycle III : Lundi et vendredi : 13h30 à 16h30 – mardi et jeudi : 13h30 à 15h00.

Il explique que les enseignants, considérant qu'avec deux rythmes différents dans la même école il est parfois compliqué de trouver des temps pour des échanges entre enseignants ou des activités externes pour les élèves, ont demandé à ce que toutes les classes aient le même rythme hebdomadaire à compter de la rentrée de septembre 2015. Lors du conseil d'école, parents et enseignants et élus ont abordé ce thème. Il en ressort un projet de rythme hebdomadaire comme suit :

Matin : 08 h 30 à 11 h 30 : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi ;

Après-midi : Lundi et vendredi : 13 h 30 à 16 h 30 - mardi et jeudi : 13 h 30 à 15 h 00

Le conseil approuve la proposition du conseil d'école et demande à l'Académie de valider les nouveaux rythmes scolaires à l'école élémentaire, à compter de la rentrée de septembre 2015.

### **QUESTIONS DIVERSES**

➤ Reprise de concessions au cimetière : la procédure pour la reprise de tombes en état d'abandon, entreprise en 2012, est terminée. M. le Maire demande au conseil d'entériner la reprise de trois concessions : A7 (famille Pattez), A8 (familles Pattez et Crozat), C15 (Louis Tissot).

- Entretien des feux tricolores : un contrat préventif et curatif sera signé avec SEA, entreprise ayant installé les feux. L'entreprise passera une fois par an pour un contrôle et une vérification et s'engage à intervenir au plus tard 24 heures après appel de la mairie en cas de panne.
- M. Cottin présente la demande verbale de M. Bêche, 301 chemin des Brues, pour l'achat de 2 m sur 15 m, de terrain communal. Vu la configuration de ce terrain, aucun équipement public ne s'y trouvant, le conseil donne un accord de principe. Les frais, géomètres et notaire, seront à la charge de l'acheteur. Le prix de vente sera fixé ultérieurement.
- M. Cottin fait part de la demande verbale des filles de M. Le Boudec, d'acquérir le terrain communal situé entre la maison de Mme Maillet et l'atelier de M. Guillermet pour faire un accès direct à l'atelier. Sur ce terrain se trouve un mât d'éclairage public et une logette EDF. La commune n'engagera pas de frais pour déplacer ces installations. Il est jugé que la sortie de véhicules sur la route de Groissiat, à cet endroit, semble dangereuse. Les conseillers sont invités à se rendre sur place pour se rendre compte de la configuration, pour une décision ultérieure.
- Anne-Lise Bonaz et Edith Clément soulèvent le problème de la circulation vers l'école maternelle. Des véhicules empruntent le sens interdit de la rue du commerce à la rue du centre.
- Il est souligné la présence d'une moto qui « tourne » bruyamment dans le village la nuit.

La séance est levée à 20 h 30.

Martignat le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Yves Locatelli, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.